



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 20 mai 2015 à 17h30, l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Economistes de Langue Française (AIELF) s'est réunie dans l'Amphithéâtre III de l'Université Panthéon Assas Paris II sis au 92 Rue d'Assas, 75006 Paris, sur convocation de son Président, le Professeur Alain REDSLOB, conformément à l'article 9 alinéa 1 des statuts. L'Assemblée Générale s'est tenue à la suite du 59<sup>ème</sup> congrès international de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres de l'Assemblée Générale présents.

Le Professeur Alain REDSLOB préside la séance en qualité de président de l'AIELF et le Professeur Roger TSAFACK NANFOSSO assure le secrétariat de la séance.

Le président annonce l'ordre du jour en huit points de la manière suivante :

1. Rappel des résolutions du 58<sup>ème</sup> congrès tenu à Valladolid (Espagne)
2. Rapport moral du président
3. Rapport financier
4. Révision des statuts de l'association
5. Nomination des membres du bureau de l'association
6. Cotisations
7. Désignation du lieu du prochain colloque
8. Dîner de clôture du 59<sup>ème</sup> congrès

Cet ordre du jour ayant été adopté par l'assemblée, le président ouvre les débats avant de mettre au vote, à chaque fois, les différents points inscrits.

### **1- Rappel des résolutions du 58<sup>ème</sup> congrès tenu à Valladolid (Espagne)**

Le rappel des délibérations du 58<sup>ème</sup> congrès de l'AIELF tenu à Valladolid en Espagne du 20 au 22 mai 2013 a été fait par le Professeur Jacques BOURRINET. Ce dernier a notamment rappelé la proposition faite par le Professeur Jean Claude DISCHAMPS, ancien président de l'association, lors du 57<sup>ème</sup> congrès organisé à Opatija, en Croatie, en 2011, de transmettre la présidence de l'association au Professeur Alain REDSLOB lors du 58<sup>ème</sup> congrès. Cette proposition a été mise en œuvre et le congrès de Valladolid s'était alors achevé par l'élection formelle du nouveau président à l'unanimité des participants présents. Aussitôt investi, le nouveau président avait proposé que son prédécesseur devienne « Président d'Honneur » de l'association, ce qui avait été validé par acclamation. Après avoir échangé autour des délibérations du congrès de Valladolid, les membres de l'association ont pris la résolution suivante :

**Résolution 1 :** Le Professeur Alain REDSLOB, élu à l'unanimité président de l'AIELF lors du 58<sup>ème</sup> congrès de l'association, a effectivement pris ses fonctions le 22 mai 2013 à Valladolid en Espagne.

## 2- Rapport moral du président

Le président a structuré son rapport moral en deux points : les actions réalisées et les projets en cours.

En ce qui concerne les actions réalisées, le président a cité : (i) la reconstitution du fichier des adhérents ; (ii) la confection des cartes des membres ; (iii) l'obtention d'une adresse postale définitive au 12, place du Panthéon, 75 231 Paris Cedex 05 ; (iv) l'actualisation des comptes bancaires ; (v) l'actualisation forte des statuts sur la base de ceux enregistrés en 1970 ; et (vi) la préparation du 59<sup>ème</sup> congrès.

En ce qui concerne les projets en cours, et après avoir évoqué pour les jours à venir le rendez-vous pris à la banque et le dépôt des statuts révisés à la préfecture, il a annoncé : (i) l'extension du réseau de l'association sur le plan territorial (Europe, Europe de l'Est, Amérique, Asie, Afrique) ; (ii) le rajeunissement des membres de l'association ; (iii) la recherche des partenariats multiformes et institutionnels ; (iv) l'organisation épisodique des « journées scientifiques de l'AIELF » entre deux congrès ; (v) la lisibilité électronique par la création d'un site internet ; et (vi) l'idée d'une revue scientifique de l'AIELF sous forme papier et/ou électronique.

Après avoir délibéré sur ces différents aspects du rapport moral présenté, les membres de l'association ont apprécié la dynamique mise en œuvre et adopté la résolution suivante :

**Résolution 2 :** Toutes les actions réalisées sont adoptées et le président est vivement encouragé à mettre en œuvre les projets envisagés.

## 3- Rapport financier

Le président a dit qu'il souhaitait d'abord présenter à l'assemblée la situation des trois comptes de l'association héritée de Valladolid. Il a rappelé que les comptes y avaient été évoqués, mais qu'ils n'avaient pas été adoptés par l'Assemblée Générale à cause de l'absence du trésorier qui n'avait pas pu participer au 58<sup>ème</sup> congrès. Sur la base d'un courrier électronique de son prédécesseur et des vérifications effectuées, la situation au 30 novembre 2013 était la suivante :

- Compte courant : + 5.696,53€
- Compte à terme : + 36.366,54€
- Compte portefeuille : + 13.546,26€

Après en avoir délibéré, l'assemblée a adopté la résolution suivante :

**Résolution 3 :** La situation financière des comptes au 30 novembre 2013 est avalisée à l'unanimité, et quitus est donné au président pour poursuivre les activités.

Le président a ensuite présenté la situation comptable de l'association depuis son investiture. Les comptes se présentent de la manière suivante au 16 mai 2015 :

- Compte courant : + 22.531,63€
- Compte à terme : + 37.074,82€
- Compte portefeuille : + 13.589,15€

Le président a tenu à préciser que le compte courant a connu une augmentation significative qui n'intègre cependant pas certaines dépenses non encore prises en compte mais générées par l'activité courante, en particulier la préparation et la mise en œuvre du 59<sup>ème</sup> congrès, notamment les frais inhérents au dîner de clôture. Il a par conséquent sollicité le quitus de l'assemblée sous réserve des dépenses à venir.

L'assemblée en a délibéré en estimant qu'il s'agissait d'une situation normale étant donné les circonstances. Elle a donc pris la résolution suivante :

**Résolution 4 : La situation financière des comptes au 16 mai 2015 est avalisée à l'unanimité, et quitus est donné au président pour poursuivre les activités.**

#### **4- Révision des statuts de l'association**

Tous les adhérents participants au 59<sup>ème</sup> congrès de l'AIELF ont au préalable reçu une mouture des statuts révisés de l'association. Le président a brièvement conté l'histoire de la reconnaissance officielle de l'association. Il a expliqué qu'en dépit des recherches effectuées à la préfecture, on n'a pu retrouver que des statuts enregistrés en 1970 alors que l'association était censée être en activité depuis 1937. Le caractère inadapté et anachronique de plusieurs aspects des statuts de 1970 étant avéré (le nom de l'association alors dénommée « congrès », et plusieurs dirigeants disparus n'étant pas les moindres), la révision et l'actualisation des statuts sont devenues des impératifs. C'est la raison pour laquelle de nouveaux statuts ont été soumis à l'examen et à la sagacité des membres.

L'assemblée a délibéré sur la base de la mouture reçue et a estimé que les statuts proposés participaient heureusement à la politique de modernisation de l'association. Elle a par conséquent pris la résolution suivante :

**Résolution 5 : Les nouveaux statuts de l'association sont adoptés à l'unanimité.**

#### **5- Désignation des membres du bureau de l'association**

Conformément à l'article 9 alinéa 2 (i) des statuts, le président a procédé à la désignation des membres du bureau de la manière suivante :

Président : Professeur Alain REDSLOB

Secrétaire général : Professeur Roger TSAFACK NANFOSSO

Trésorier : Monsieur Louis EXPERT

Directeur scientifique : Professeur émérite Bernard LANDAIS

Il a officiellement présenté le nouveau bureau à l'assemblée qui a pris la résolution suivante :

**Résolution 6 : L'association a dorénavant un bureau complet, dont les membres désignés par le président conformément aux statuts, sont connus et peuvent agir en son nom. Le Président, le trésorier et le secrétaire général sont signataires autorisés avec signature individuelle pour toutes opérations bancaires de quelque nature que ce soit sur les comptes de l'association auprès de LCL.**

#### **6- Cotisations**

Sur la base de l'article 6 des statuts, le président a suggéré que les taux d'adhésion soient prélevés tous les deux ans à l'occasion des congrès de l'association. Il a proposé aux

membres les taux d'adhésion suivants :

Doctorants et assimilés : 10€ par an soit 20€ tous les deux ans

Maitres de conférences, chargés de recherche CNRS et assimilés : 15€ par an soit 30€ tous les deux ans

Professeurs, directeurs de recherche CNRS, assimilés et autres personnes physiques : 20€ par an soit 40€ tous les deux ans

Personnes morales (instituts de recherche, laboratoires et assimilés) : 200€ par an soit 400€ tous les deux ans

Le président a souligné que bien qu'il ait pris ses fonctions en 2013 à Valladolid, le congrès de Paris était le premier dont il assurait activement de l'organisation. Il a annoncé qu'exceptionnellement, et de ce fait, l'association n'allait pas prélever de droit d'adhésion. Il a fait remarquer aux adhérents que la carte de membre que tout le monde avait gratuitement reçue portait bien la mention « 2015-2016 » pour signifier que les droits seraient perçus à partir de 2017 lors du prochain congrès.

L'assemblée après en avoir délibéré s'est réjouie de ces bonnes dispositions et a adopté la résolution suivante :

**Résolution 7 : Les taux d'adhésion par catégories et le mode de prélèvement indiqué sont adoptés à l'unanimité.**

## 7- Désignation du lieu du prochain colloque

Le président a proposé aux membres un changement dans le mode de désignation du lieu du prochain colloque. Il a suggéré que la procédure soit désormais référendaire par voie électronique, avec pour corps électoral les membres à jour de leur cotisation et tous ceux ayant participé au dernier congrès. Ce procédé a l'avantage de favoriser la participation de tous à la désignation du lieu de la prochaine rencontre, sur la base d'un cahier des charges connu et rempli par les candidats potentiels.

A titre d'illustration, le président a suggéré la séquence suivante pour le congrès de 2017 : (i) enregistrement des candidatures dès à présent ; (ii) transmission par le bureau du cahier des charges à documenter sous la forme d'un dossier ; (iii) dossier complet à transmettre au bureau pour examen au plus tard le 31 juillet 2015 ; (iv) sélection des trois meilleures candidatures par le bureau en août 2015 ; (v) transmission de ces candidatures aux électeurs constitués des membres présents à Paris et référendum par voie électronique en septembre/octobre 2015 ; (vi) proclamation des résultats sur la base d'un scrutin à un seul tour et désignation du lieu ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages en octobre 2015.

L'assemblée s'est enthousiasmée de cette évolution et a décidé d'arrêter la résolution suivante :

**Résolution 8 : Le nouveau mode référendaire de désignation du lieu du prochain congrès de l'association est adopté à l'unanimité.**

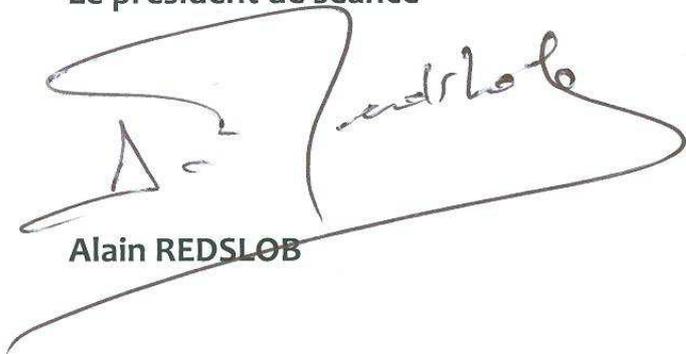
## 8- Dîner de clôture du 59<sup>ème</sup> congrès

Le président a rappelé que les sacs des participants contenaient le carton d'invitation au dîner de clôture du 59<sup>ème</sup> congrès. Ce carton était précieux parce qu'il était accompagné du plan d'indication du restaurant. Il a souhaité que tout le monde s'y retrouve à 20h30 précises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h5.

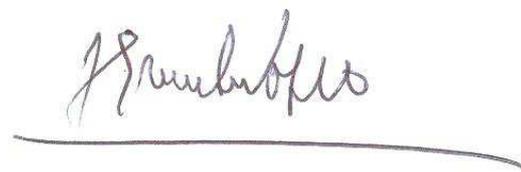
Fait à Paris, le 20 mai 2015

Le président de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain REDSLOB'. The signature is written over a horizontal line that extends across the page.

Alain REDSLOB

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roger TSAFACK NANFOSSO'. The signature is written over a horizontal line that extends across the page.

Roger TSAFACK NANFOSSO